

Béziers, le 15 octobre 2025



**COLBAC**  
ANTI CORRIDA BÉZIERS



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Diffusion d'un film pro-corrida sur France 3 : le COLBAC et le COVAC exigent un droit de contradiction

Le **COLBAC** (Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition de la Corrida) et le **COVAC** (Collectif des Vétérinaires pour l'Abolition de la Corrida) dénoncent la décision de **France 3** de diffuser un documentaire consacré à la corrida, présenté comme une œuvre "intime et contemporaine" autour des toreros Andy Younes et Carlos Olsina.

Sous couvert d'un regard artistique, ce film occulte la **réalité sanglante** de la corrida et fait l'éloge d'une pratique fondée sur la souffrance animale. Les deux organisations demandent à **France 3** d'assurer un **véritable droit de contradiction**, en donnant la parole aux associations, vétérinaires et éthologues qui dénoncent la cruauté de la tauromachie.

Le **Code pénal français** qualifie la corrida d'**actes de cruauté et de sévices graves** envers les animaux. En conséquence, ces spectacles sont **interdits sur l'ensemble du territoire national**, mais tolérés par dérogation dans une cinquantaine de communes du Sud. **France 3 a le devoir de rappeler que le Code pénal condamne ces actes de cruauté, et non de présenter la corrida comme une pratique culturelle ordinaire.**

#### La réalité de la corrida

Lors d'une corrida, la souffrance du taureau est constante. Les blessures infligées à l'aide d'armes tranchantes et perforantes provoquent :

- des lésions graves des muscles, ligaments, os et nerfs,
- des atteintes vasculaires et pulmonaires profondes,
- une hémorragie interne massive destinée à l'affaiblir avant la mise à mort.

En 2016, l'Ordre des vétérinaires français, par la voix de son président le Dr Michel Baussier,

s'est positionné clairement contre la corrida.

*« Dans les spectacles taurins sanglants, la douleur infligée aux animaux n'est pas contestée. Dans la pratique de la corrida, c'est précisément cette douleur qui augmente les réactions défensives des animaux, leur stress psychologique et physique et donc leur agressivité. (...) Les spectacles taurins sanglants, entraînant, par des plaies profondes sciemment provoquées, des souffrances animales foncièrement évitables et conduisant à la mise à mort d'animaux tenus dans un espace clos et sans possibilité de fuite, dans le seul but d'un divertissement, ne sont aucunement compatibles avec le respect du bien-être animal. »*

— Dr Michel Baussier, président de l'Ordre national des vétérinaires (2016)

Le **COLBAC** et le **COVAC** réclament une **contradiction loyale et publique**, indispensable pour permettre au public de se faire une opinion juste et éclairée.

Les deux organisations tiennent à la disposition de France Télévisions des documents et vidéos scientifiques illustrant la réalité des souffrances animales dans les arènes.

Le service public doit défendre les valeurs de **compassion, de vérité et de respect du vivant**, non faire l'apologie d'actes de violence sur les animaux.

**Contacts presse :**

Sophie Maffre-Baugé, présidente COLBAC – [contact@colbac.info](mailto:contact@colbac.info) – [REDACTED]

Dorothee Aillerie, vétérinaire COVAC – [REDACTED]

**Sites :** [colbac.info](http://colbac.info) – [veterinaires-anticorrida.fr](http://veterinaires-anticorrida.fr)